



Fédération
des Enseignes
de l'Habillement



Commission sociale FEH 17 mai 2018



- Négociations de branche
- Renouvellement du bureau de la CPNEFP, SPP, CPPO (information)



Négociations de branche

- Salaires

Rappel du contexte :

- Rattrapage des deux premiers niveaux de la grille par le SMIC
- Augmentation de 1% de la grille prévu par le dernier accord signé le 5 avril 2017 entré en vigueur le 1 septembre 2017
- Délai laissé aux entreprises jusqu'en septembre 2020 pour ne plus inclure le variable dans le calcul des minima de branche
- Accélération du rapprochement des branches professionnelles
- Enjeu des négociations en cours (notamment sur le CDD)



Négociations de branche

- Grille de salaires proposée avant l'ouverture à la signature de l'accord :

Catégories		Accord de branche sur les salaires mensuels minima garantis du 5 avril 2017 (entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2017)	Grille présentée lors de la dernière réunion de négociation	Grille à valider par le comité directeur et la commission sociale
EMPLOYES	1	1485 (niveau rattrapé par le SMIC au 1 ^{er} janvier 2018)	1500	1500
	2	1500 (niveau pratiquement rattrapé par le SMIC)	1508	1515
	3	1525	1541	1543
	4	1586	1602	1605
AGENTS DE MAITRISE	1	1677	1685	1685
	2	1747	1756	1756
CADRES	1	2020	2030	2030
	2	2222	2233	2233
	3	2626	2639	2639



Négociations de branche

- Grille de salaires

Consultation en cours des dirigeants d'enseignes adhérentes et de la commission sociale

- Les minima des agents de maîtrise et des cadres n'évoluent pas par rapport à la précédente proposition
- Les minima employés reprennent les écarts de 2017 pour éviter un tassement de la grille
- Les précédentes grilles présentées en négociation de branche n'ont pas été validées

Rappel du calendrier :

- Début des négociations en janvier 2018
- Trois réunions de négociation initialement prévues
- 4^e et dernière réunion de négociation en avril 2018
- Bilan de la négociation lors de la CMP de mai 2018



Négociations de branche

- CPPNI* et dialogue social
 - Négociation liée à la loi travail de 2016 et aux ordonnances dites « Macron » de 2017 : fixation du cadre du paritarisme dans la branche
 - Accord ouvert à la signature jusqu'au 24 mai 2018

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION*



Négociations de branche

- Période d'essai
- Périodes d'essais prévues par la convention collective (avant la loi de 2008 et la jurisprudence de 2016)

	Employés	AM	Cadres
Durée	1 mois	2 mois	3 mois
Prolongation		2 mois	3 mois



Négociations de branche

- Période d'essai
 - Périodes d'essais applicables dans la branche depuis la jurisprudence du 31 mars 2016

	Employés	AM	Cadres
Durée	2 mois	3 mois	4 mois
Prolongation		3 mois	4 mois



Négociations de branche

- Période d'essai (proposition)
- Périodes d'essais clarifiées envisagées pour le projet d'accord

	Employés	AM	Cadres
Durée	1 mois	2 mois	3 mois
Prolongation	1 mois	2 mois	3 mois

Ajout par rapport aux dispositions conventionnelles initiales



Négociations de branche

- Période d'essai (proposition)
 - Ajout du délai de prévenance
 - Ajout d'une disposition prévoyant que les contrats en cours lors de la signature de l'accord perdurent



Négociations de branche

- Préavis
- Préavis applicables dans la branche

	Employés	AM	Cadres
Durée du préavis	Si le salarié a plus d'un mois et moins de 6 mois d'ancienneté : 15 jours		
	Si le salarié a plus de 6 mois d'ancienneté : 1 mois	2 mois	3 mois
	Si le salarié a plus de 2 ans d'ancienneté : 2 mois		



Négociations de branche

- Préavis
- A l'issue de la négociation de branche, pas de modification envisagée



Négociation de branche

- CDD
 - Rappel des mesures prévues pour les branches dans l'ANI sur l'assurance chômage :
 - Etablir un diagnostic quantitatif et qualitatif des situations de recours aux contrats courts sous toutes leurs formes
 - Négociations sur des mesures permettant de modérer le recours aux contrats courts et d'allonger les durées d'emploi, ainsi que de mesures relatives à l'organisation du travail et à la gestion de l'emploi
 - ⇒ Résultat de ces négociations apprécié au plus tard le 31 décembre 2018 par le ministère du travail (automaticité)
 - ⇒ Si les mesures prises sont insuffisantes : mise en place d'un bonus-malus pour les entreprises de la branche



Négociation de branche

- CDD
 - Réalisation du diagnostic :
 - Enquête réalisée par l'Observatoire Prospectif du Commerce sur le recours aux CDD dans les entreprises de la branche
 - Utilisation des chiffres de l'UNEDIC (problème du partage des codes NAF)
 - Réflexion sur les mesures permettant de limiter le recours aux contrats courts



Négociation de branche

- CDD
- Quelles évolutions souhaiteriez-vous voir apportées dans la branche en matière de CDD ?



Renouvellement des bureaux de la CPNEFP, de la SPP et du CPPO (information)

Instances paritaires chargées des questions courantes relatives à l'emploi et à la formation professionnelle, présidence tournante tous les deux ans

- Collège employeur : **Samuel LE METAYER**, Directeur des affaires sociales du groupe Etam, a été élu président de la CPNEFP, de la SPP et du CPPO
- Collège salarié : **Maley UPRAVAN**, FO, a été élu vice-présidente de la CPNEFP
↳ *A sa demande, un(e) autre représentant(e) sera désigné(e) par le collège salarié lors de la prochaine réunion pour la remplacer*



Informations complémentaires

- Poursuite des échanges avec la DGT sur le rapprochement des branches professionnelles (position FEH inchangée, veille sur les évolutions des champs conventionnels des autres branches professionnelles)
- Sondage sur le bilan de l'accord de branche sur le dimanche et sur les impacts de la loi Macron (engagement pris lors de la négociation de 2017)



Fédération
des Enseignes
de l'Habillement